

ABONNEMENT.
 Pour l'année..... 12s-6d.
 six mois..... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner 2 vis-un mois
 avant la fin de semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.

A Montreal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, ecr,
 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subse-
 quente, le quart du prix:
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU et
 Cie., Rue St. Famille,
 Cité de Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Mercredi, 20 Septembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry No. 14 }

Ephémérides.

[POUR LE 20 SEPTEMBRE.]

1792. Bataille de Valmy (Marne), ga-
 gnée par Dumonriez et Kellermann sur les
 Prussiens.

“ Quand la pluie des balles et des boulets com-
 mença à s'apaiser, un officier, un soldat, quel-
 fois un représentant du peuple, entonnait l'hymne
 de la victoire. Le général mettait sur la pointe
 de son épée son chapeau surmonté d'un panache
 tricolore, pour être vu de loin et pour servir de
 ralliement aux braves. Les soldats prenaient
 le pas de course; ceux des premiers rangs
 croisaient la baïonnette; les tambours battaient
 la charge; l'air retentissait des cris mille et
 mille fois répétés: *En avant! En avant!*
Vive la République! Pour résister aux enfants
 de la Patrie, il eût fallu être aussi passionné
 qu'eux-mêmes. Nos fantassins, hauts de cinq
 pieds, ramenaient par centaines les colosses
 d'Allemagne et de Croatie.”

Le général Fox,
 (Une bataille du temps de la République.)

Citations des Journaux français.

L'ENQUÊTE.

Paris 25 Aout.

A l'heure indiquée pour l'ouverture du
 grand débat qui depuis plus de quinze jours
 est l'objet de tant de préoccupations, à
 midi précis, représentants, ministres, bureau
 et public étaient à leur poste; toutes les
 tribunes étaient encombrées, et il n'y avait
 de vides, dans l'Assemblée, que ceux qui
 résultent des congés accordés ou des ré-
 élections à faire.

La voix qui s'est faite entendre la pre-
 mière a été celle de M. le président. Il a
 réclamé la modération et le calme au nom
 d'un intérêt supérieur à tous les autres, au
 nom de la patrie, dont le premier besoin est
 le concours et l'union de tous ses enfants. Il
 a exhorté l'Assemblée à lui venir en aide,
 pour faire observer, par tous, les égards que
 des collègues se doivent entre eux.

Une question préliminaire se présentait
 sur l'ordre de la discussion: entendrait-on
 d'abord les trois représentants que le rap-
 port de la commission d'enquête a particu-
 lièrement mis en scène, et qui avaient, tous
 trois, réclamé d'avance leur tour de parole?
 ou commencerait-on par les explications
 personnelles que divers membres de l'As-
 semblée pouvaient avoir à donner sur les
 passages ou les dispositions qui les concer-
 naient dans les pièces de l'enquête?

A la demande de M. Charras, l'assem-
 blée a décidé que la priorité serait accordée
 aux faits particuliers, aux explications
 personnelles.

Nous glisserons rapidement sur ces dé-
 tails épisodiques qui ne jouent qu'un rôle
 secondaire dans la grande question de l'en-
 quête. De nombreuses réclamations ont
 été successivement portées à la tribune.
 Nous nous bornerons à indiquer d'une ma-
 nière succincte celles qui ont particulière-
 ment fixé l'attention de la chambre.

M. Lacrosse avait déclaré devant la
 commission d'enquête que dans la séance
 du 14 mai, au moment de l'envahissement
 de la salle, il avait quitté le bureau, où il
 siégeait comme secrétaire, pour s'approcher
 du banc des ministres. Là, il avait hautement
 exprimé sa surprise à la vue des deux
 chefs des armées de terre et de mer résis-
 tant en habit noir impassibles sur leur banc,
 alors qu'il y avait des mesures décisives à
 prendre pour garantir l'inviolabilité de l'As-
 semblée. A ce sujet, il avait exprimé ses
 idées sur les mouvements de troupes à
 combiner de manière à couper la colonne
 des émeutiers et dégager le palais législa-
 tif. La réponse que lui avaient faite les
 deux ministres l'avait amené à penser que
 leur inertie était le résultat d'une cause su-
 périeure à leur volonté et dont ils ne se
 rendaient pas bien compte à eux-mêmes.

M. l'amiral Cazy et M. Charras se sont
 tour à tour expliqués sur cette déposition,
 en ce qui concernait chacun d'eux. L'ex-
 ministre de la marine a déclaré que, dans
 la séance du 15 mai, il n'avait fait qu'une
 très courte apparition au banc ministériel,
 et qu'à raison de son état de souffrance, il
 s'était presque constamment tenu à sa place
 de représentant. Il a ajouté qu'il n'y avait
 en dehors de l'Assemblée ni matelots ni
 troupes de marine dont il pût prendre le
 commandement.

M. Charras, de son côté, a expliqué l'in-
 ertie qu'on lui reprochait en alléguant les
 exigences militaires et le commandement
 supérieur déferé à la veille même à M. le
 général Courtais. Il était donc réduit à
 attendre des ordres, et lorsqu'il a pris sur

lui de quitter l'Assemblée, il en est allé
 chercher au Luxembourg.

Aucun des deux anciens ministres n'a
 nié les paroles que M. Lacrosse avait
 adressées à chacun d'eux: Ils ont seule-
 ment cherché à établir que l'honorable
 membre s'était trompé sur le moment et sur
 le lieu: ce qui reste par conséquent avéré
 c'est que les observations consignées dans
 l'enquête ont été faites par M. Lacrosse;
 sinon au banc des ministres, du moins dans
 une autre partie de la salle ou dans un cou-
 loir.

Aussi l'honorable représentant a-t-il con-
 firmé sa déposition en ajoutant que l'immo-
 bilité dont il s'étonnait de la part du ministre
 de la guerre, il l'aurait reprochée, dans de
 telles circonstances, à leurs collègues mêmes
 des travaux publics et de la justice; car le
 devoir de ces derniers, en présence de la
 représentation nationale envahie, eût été
 de ceindre leur écharpe et d'aller faire ap-
 pel au patriotisme de la troupe comme à
 celui des citoyens.

Un témoignage de M. Arago, recueilli
 par la commission d'enquête, faisait peser
 une imputation grave sur MM. Portalis et
 Landrin. A l'occasion des poursuites que
 ces deux anciens magistrats avaient naguère
 voulu diriger avec une si énergique insis-
 tance contre M. Louis Blanc, M. Ledru-
 Rollin se serait étonné d'un zèle qui lui sem-
 blait contraster singulièrement avec l'ardeur
 dont l'un et l'autre, quelque temps auparavant,
 se montraient animés dans les concilia-
 bulaires nocturnes du ministère de l'inté-
 rieur, où avaient été agitées des questions
 menaçantes soit pour le gouvernement pro-
 visoire, soit pour l'Assemblée elle-même.

MM. Portalis et Landrin ont formelle-
 ment nié toute participation à des concilia-
 bulaires où auraient été débattues de sem-
 blables questions; c'est à la fois comme
 magistrats et comme amis qu'ils se rendirent
 aux réunions du ministère de l'intérieur,
 et ils affirment qu'en leur présence nulle
 menace n'a jamais été articulée contre
 l'indépendance et l'inviolabilité de la repré-
 sentation nationale.

M. Portalis ne s'en est pas tenu à la dé